



Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°24 – Juillet 2021

(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)

Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : commune.montchevrier@orange.fr

Site internet : www.montchevrier.fr

Horaires d'été (du 26 juillet au 04 septembre) :

Mairie

Lundi de 14h à 18h

Mardi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi et samedi de 8h à 12h.

Agence Postale :

Du mardi au samedi de 8h30 à 11h30

Fermeture exceptionnelle le samedi 14 août de la Mairie et de l'Agence Postale.

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents.

Le Mot du Maire

« Notre équipe municipale est en place depuis un an déjà. Malgré la crise sanitaire, les projets ont pu être menés à bien. Le site Internet de la commune est ouvert. Les marchés concernant l'espace culturel et associatif viennent d'être signés. Les travaux prévus sur notre restaurant ont reçu un avis favorable pour l'attribution de subventions. Le travail des employés municipaux a pu se dérouler normalement. Comme c'est souvent le cas, nous devons faire face à des travaux imprévus pour lesquels la recherche de solutions est en cours.

Il n'en reste pas moins que la vie sociale n'est toujours pas revenue à sa situation normale. Compte tenu des incertitudes sur les règles sanitaires, il n'a pas été possible d'organiser la fête traditionnelle de la Saint Martial le premier dimanche de juillet. Les associations commencent à envisager la rentrée et une reprise de leurs activités. Souhaitons que le fléau du COVID19 ne vienne pas une nouvelle fois perturber ces projets.

Malheureusement de nouvelles menaces sont apparues avec le variant Delta. Aujourd'hui, tous les spécialistes s'accordent pour dire que la vaccination est la seule solution pour sortir durablement de cette pandémie. Le taux de vaccination est aujourd'hui insuffisant pour assurer une immunité collective. Nous ne saurions donc trop inciter les personnes qui ne le sont pas encore à se faire vacciner. Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations pour prendre rendez-vous et la mairie peut vous aider en cas de difficulté.

Bon été à tous. »

Le Maire, Maurice DESRIERS

La charge de travail du secrétariat et des employés municipaux au second semestre a été marquée par l'organisation des élections départementales et régionales. Un grand merci aux assesseurs qui ont aussi permis que ces élections se déroulent parfaitement malgré la déception du taux de participation.

Outre les travaux courants d'entretien, les employés communaux ont procédé à la réfection du chemin communal qui va de La Chaume à La Rue qui est emprunté par de nombreux randonneurs et dont le revêtement était difficilement praticable.

Malheureusement, le bardage de la salle des fêtes fait de nouveau apparaître des malfaçons qui vont devoir être corrigées. L'entreprise va y procéder dès que possible.

Les décisions du Conseil.

Les dégâts constatés sur la charpente du clocher de l'église vont faire l'objet d'une expertise par un architecte du patrimoine. Cette expertise évaluera la gravité des dégâts, les mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'église et une estimation du coût des travaux. Une convention a été passée avec Monsieur CIOFFI, architecte du patrimoine pour un montant de 7 462€ HT. Son rapport devrait être disponible en septembre.

Un employé municipal a dû subir une intervention chirurgicale assez importante et sera indisponible pour une longue durée. Le Conseil a décidé de procéder à son remplacement. Monsieur Emmanuel Laurent a été recruté sur un **contrat de remplacement** pour pallier cette absence.

L'épicéa de la cour de l'école du Poirond, mort depuis déjà quelques temps, devient dangereux en raison des risques de chute de branches. Il sera abattu très prochainement.

Le **projet d'espace culturel et associatif** dans l'ancienne cantine est maintenant lancé. A la suite des appels d'offre réglementaires, **les entreprises ont été retenues** pour les différents lots par la commission d'étude des marchés appuyée par le maître d'œuvre, Emmanuel Malesset (EM Ingénierie). Les entreprises retenues sont les suivantes :

Pour le lot n°1, Désamiantage : DEMOLITION TECHNOLOGIE pour un montant de 7 490,00€ HT.

Pour le lot n°2, Gros Œuvre : SAS NOUVELLE BERNARDEAU pour un montant de 35 362,56€ HT. Ce lot inclut la confection d'une ouverture spécifique dans le mur d'enceinte de la mairie pour l'accès à la salle.

Pour le lot n°3, Charpente, Couverture : SARL ABAUX, pour un montant de 44 825,31€ HT. Pour ce lot, le Conseil a opté pour une réfection totale de la couverture.

Pour le lot n°4, Menuiseries Extérieures : SARL BHM pour un montant de 21 647,30€ HT.

Pour le lot n°5, Plâtrerie, Isolation, Menuiseries Intérieures : SARL BHM pour un montant de 12 969,65 € HT.

Pour le lot n°6, Electricité : TOUZET SAS pour un montant de 8 440,00€ HT.

Pour le lot n°7, Plomberie, Chauffage : Société BRUNET pour un montant de 10 206,00€ HT.

Pour le lot n°8, Carrelage, Faïence : SASU BERRY CONCEPT pour un montant de 11 085,47€ HT.

Pour le lot n°9, Peinture : PEINTURE SYLVAIN pour un montant de 4 986,38€ HT.

La signature des marchés a eu lieu le 15 juillet. Le début des travaux est prévu pour le mois de septembre.

Le Conseil a procédé au **vote des adhésions et cotisations** aux différents organismes pour l'année 2021 (voir le compte-rendu complet sur le site Internet). Les cotisations 2020 ont été reconduites. Le **vote des subventions aux associations a été différé au mois de septembre** compte tenu de la situation particulière de l'année. Une lettre a été envoyée aux présidents d'associations pour leur demander d'adresser à la mairie leurs demandes de subventions pour l'année 2021 compte-tenu de leurs projets d'activités.

Le Conseil a décidé d'exonérer de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties les chambres d'hôtes et les locaux classés meublés de tourisme.

Informations pratiques

L'accès à la déchetterie du Verret à Aigurande nécessite désormais une **carte d'accès nominative**, de même que pour la

déchetterie mobile lors de son passage dans les communes. Cette carte est **gratuite** pour toutes les personnes soumises à la redevance ordures ménagères. Elle est disponible au siège de la

Communauté de communes de la Marche berrichonne, 8 Rue Jean Marien Messant à AIGURANDE, ou peut être demandée en complétant le formulaire en ligne sur le site de la Communauté de communes.



Reprise d'activités

Dans la perspective de la reprise des activités associatives à la rentrée de septembre, l'association Familles Rurales de Montchevrier souhaiterait connaître le nombre de **personnes intéressées par les cours de gymnastique**. Celles-ci peuvent se faire connaître auprès de la présidente Annie Pion au 06 58 70 43 41.

Le site Internet de Montchevrier est en ligne

Vous pouvez désormais trouver toutes les informations sur la commune en consultant le site Internet à l'adresse suivante : www.montchevrier.fr. Si vous passez par un moteur de recherche, il suffit de taper « montchevrier.fr ». A l'avenir une correction a été demandée pour taper seulement « montchevrier » pour que le nom du site apparaisse en premier sur le moteur de recherche.

Rappelons que le site se veut évolutif et que toutes les propositions de contenu, notamment de la part des associations seront les bienvenues.

Vaccination COVID-19



La vaccination contre le COVID-19 est actuellement en cours. Si vous souhaitez vous faire vacciner, vous pouvez vous rapprocher de votre **médecin traitant**, de votre **pharmacien**, de votre **infirmier** ou du **centre de vaccination de Neuvy-Saint-Sépulchre**. Pour ce dernier, des bénévoles répondent au standard téléphonique du **lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h (09 77 92 08 93)**. N'hésitez pas à renouveler votre appel plusieurs fois si nécessaire. Lors de votre appel, la date de votre deuxième injection (si nécessaire) vous sera communiquée. Pour information, désormais les transports médicaux pour aller se faire vacciner sont remboursés.

Attention aux démarches téléphoniques abusives.

Plusieurs personnes ont été démarchées par téléphone pour des traitements de charpente. Rappelons qu'il ne faut donner suite à aucune proposition de rendez-vous par téléphone. Pour tous travaux, il est préférable de contacter des entreprises locales connues de tous et en aucun cas il ne faut accepter de faire entrer des personnes qui proposent d'effectuer des travaux pour lesquels vous n'avez rien demandé. Suivez les consignes ci-contre et mettez les bien en évidence près de votre téléphone.



CONSEILS :

- Se faire désinscrire de l'annuaire universel afin de ne plus avoir d'appel de publicité
- Si j'ai donné des informations personnelles par téléphone, j'informe une personne de mon entourage le plus rapidement possible.

La Bibliothèque de Montchevrier

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons ouvert à nouveau la bibliothèque le 22 mai. Située en plein bourg de Montchevrier entre le restaurant « Le Montcabrien » et la place de l'église, vous trouverez **Pascal** assisté de **Paquita** pour vous accueillir tous les samedis de 10h à 12h. N'hésitez pas à leur demander conseil, ils seront les premiers ravis de partager leur passion des livres avec vous et à vous guider dans vos choix.

Vous ne trouvez pas votre bonheur dans les **350 livres** présents dans le local, vous cherchez un livre en particulier ? Ce n'est pas un problème, vous pouvez réserver l'ouvrage que vous souhaitez sur **mediathequemb.c3rb.org** qui est le réseau des bibliothèques de la Marche Berrichonne ou sur **Biblio36.fr** qui est la Bibliothèque Départementale de l'Indre (BDI).

La bibliothèque de Montchevrier, c'est un choix de romans, biographies, BD, magazines en tout genre, même des livres en anglais, mais c'est aussi un choix de CD et DVD, il y en a pour tous les goûts !

Aujourd'hui nous avons environ **20 inscriptions** et nous comptons sur vous pour nous aider à faire vivre cet endroit.

Bibliothèque de Montchevrier
4 rue Saint Martial
36140 MONTCHEVRIER
02.54.06.36.17



L'église Saint Martial et la place de l'église



L'église Saint Martial date du XIII^{ème} siècle. Elle se compose d'une nef unique et d'un chœur à chevet plat, lui-même flanqué de deux chapelles latérales qui datent sans doute du XV^{ème} siècle. Elle a été restaurée sous le ministère de l'abbé Hugault, curé de 1880 à 1907. Plusieurs prêtres ont été enterrés dans l'église, de même que des membres de familles nobles ou bourgeoises. Dans les années quatre-vingt-dix, des dalles en béton ont malheureusement été coulées de part et d'autre de l'allée centrale et ont probablement recouvert certaines dalles de tombes.



La cloche a été fondue le 16 mai 1784. Elle pèse 1 200 livres. Elle a été baptisée le 11 juillet de la même année. Le parrain était messire Louis Jean Gayant seigneur de Bois Bertrand représenté par son fermier Louis Vergne et la marraine Demoiselle Marie de Montsabré représentée par Demoiselle Prungaud, sa mère, fermiers à Bois Bertrand.

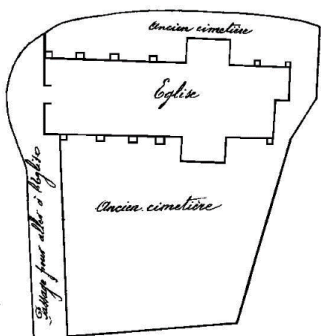
L'église de Montchevrier est principalement dotée dans la nef de vitraux à losanges. Celui situé au-dessus de l'autel représente Saint Martial, premier évêque du Limousin, vitré par Lobin en 1877. Dans les deux chapelles latérales on trouve deux verrières datant de 1903 : une comportant dans sa partie centrale un quadrilobe dans lequel est figuré saint Dominique recevant le Rosaire des mains de la Vierge à l'Enfant et une verrière ornementale qui présente un décor de grisaille rehaussé de figures géométriques multicolores.

Liste des curés ayant officié à Montchevrier :

- Curé Girardin 1688-1716 (70 ans). Il est enterré dans l'église contre le mur du côté de la porte de la sacristie
- Curé François Cillet 1716-1742 (42 ans). Il est enterré dans le chœur de l'église
- Curé Labrugière 1742-1770
- Curé Claude Gabriel Lasnier 1770-1791. Il a été prêtre réfractaire pendant la révolution
- Curé De la Seiglière 1791-1795. Prêtre assermenté pendant la révolution
- Curé Claude Gabriel Lasnier 1802-1814. Il est revenu après le Concordat
- L'abbé Pépin ? -1854
- L'abbé Lelièvre 1866-1869
- Curé Joseph Lelot 1869-1880 (50 ans)
- Curé Hugault 1880-1907. Il a organisé la restauration de l'église
- Curé Charles Blain 1907-1936. Il est l'auteur de l'almanach paroissial de 1913.
- Curé Léotet 1936-1950
- Curé Louis Guilbaud 1950-1961 (79 ans). Il assurait aussi les messes de La Buxerette et se déplaçait en Quatre chevaux Renault.
- Curé François Pauron 1961-1971. Il assurait aussi les messes de Lourdoueix, La Buxerette et se déplaçait en Mobylette.



Plan de l'ancien cimetière.



La place de l'Eglise actuelle était autrefois close au sud par les bâtiments, à l'est par le jardin de Justine Dagois et à l'ouest par le jardin de René Dorangeon (qui possédait la maison des peupliers). Le seul accès était la ruelle située près du restaurant. A partir des années cinquante, la place était le terrain de jeu des enfants du village qui s'adonnaient aux parties de foot. Le ballon était souvent confisqué par les propriétaires des jardins quand les joueurs ne pouvaient pas le récupérer sans se faire voir.

Avant d'être la place de l'Eglise, l'endroit était le cimetière communal qui entourait l'église. Vers 1870, la décision de déplacer le cimetière a été prise. Il était devenu trop petit et les voisins se plaignaient de l'insalubrité. L'historien anglais Eugen Weber note dans son ouvrage « La fin des terroirs » que ce mouvement d'éloignement des cimetières par rapport à l'église est assez général à cette époque. Selon lui cela correspondait aussi à la volonté d'éliminer un lieu de rassemblement extérieur à l'église qui nuisait à la pratique de la religion.

Initialement, le nouveau cimetière devait être situé à l'emplacement actuel de la mairie. Mais la nécessité de reloger l'instituteur a conduit en 1876 à modifier cette décision pour construire à cet emplacement l'école avec le logement de l'instituteur. Le cimetière a été abandonné en 1886. Le nouveau cimetière a été établi à son emplacement actuel (lieu-dit la Brande du Rocher). Après l'abandon de l'ancien cimetière, les ossements ont été transférés dans une fosse commune dans le nouveau cimetière. Des tilleuls ont été plantés à l'emplacement de l'ancien cimetière. Ils ont été abattus dans les années cinquante. Un seul avait été conservé près de l'église. Il a été abattu en 2017 après qu'une grosse branche se soit cassée.

Sur la place a été construite une bascule publique à la fin des années cinquante. Elle était une des plus grandes de la région et de nombreux camions y venaient peser leur chargement. André et Jeanne Pantaléon étaient chargés par la commune de gérer cette bascule, ce qui les obligeait à de nombreux allers et retours depuis leur domicile.

La place est aujourd'hui ouverte après la démolition du bâtiment situé à l'angle de la rue des Peupliers et de celui qui était dans le prolongement du 2 rue Saint Martial actuel.

Quelques infos

Le mercredi 14 juillet 2021, Monsieur Le Maire et son conseil municipal ont enfin pu faire leur première cérémonie sans jauge à laquelle tout le monde pouvait participer.

Départ de la mairie jusqu'au monument aux morts avec les Sapeurs-Pompiers d'Aigurande et les Porte-Drapeaux qui ont fait l'honneur de leur présence, Marseillaise, dépôt de gerbe et discours de Monsieur Le Maire.

A la suite de cette cérémonie patriotique, la Municipalité a offert un vin d'honneur à la population présente malgré le temps maussade.



Préparez vos baskets, Reprise du foot !

Les entrainements commencent à partir du 1^{er} août à 14h00 puis le mercredi et le vendredi à 19h00 au stade.

Le premier match amical sera contre le Bas Berry le dimanche 8 août à 15h00.

N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur le site internet de la commune dans la rubrique « événements » pour connaître les dates des matchs à venir.



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSEES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) m.jdc.fr • #JDC16

Don't wait for the first signs of the heatwave.

HEADACHE CRAMP NAUSEA

Protect yourself

KEEP COOL DRINK WATER

IF YOU FEEL FAINT, CALL 15

For more information: 0 800 06 66 66 (free) m.jdc.fr • #JDC16



BIENTÔT 16 ans ! PENSEZ AU RECENSEMENT



Secrétariat général pour l'administration

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

- 1** L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{er})
- 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3** La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :
 vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
 vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS

Adresse postale : 75 rue du PARC - 45000 ORLEANS

Adresse mail : csnj-orleans.contact.fct@intradef.gouv.fr

(Privilégier le courriel)

Accueil téléphonique au : 09.70.84.51.51 (serveur vocal)

(Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 14h45

Calendrier de vos démarches	
A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense et Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



LE SAVIEZ VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire,...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles,...)

Ou pour :

- Vous engagez dans l'armée.

Grâce à **MAJDC.FR** vous pouvez :

- Découvrir la JDC,
- Poser toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issu de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption,